

Le Permis Exclusif de Recherche de Mines, PERM de COUFLENS, en Ariège

Une ancienne mine du Haut Couserans, bien qu'en terrain amiantifère et en dépit de l'opposition de la commune, d'habitants de la vallée et de leurs nombreux soutiens, est à nouveau convoitée pour le tungstène et l'or.

Près des crêtes frontalières et des sources du Salat, la mine d'Anglade a été exploitée à Salau de 1971 à 86. Ce qui reste de minerai de tungstène a été en novembre 2014, la cible d'une demande de Permis Exclusif de Recherche de Mines par la société Variscan Mines. Le PERM de Couflens paru le 11 février 2017 au JORF, a été accordé le 21 octobre 2016 à cette junior, filiale de la société d'exploration minière Variscan Mines Ltd à capitaux australiens et singapouriens. Les permis de recherches obtenus en France viennent d'une convergence d'intérêts : la recherche par des fonds internationaux de revenus boursiers, la politique de relance minière au nom de l'approvisionnement national en métaux dits stratégiques, le choix du BRGM de faire profiter de ses prospections, des géologues devenus cadres de sociétés à capitaux étrangers. Tous promeuvent la mine responsable et la société Variscan s'est proposée d'en faire la démonstration à Couflens-Salau.

Pourtant le site est chargé de pollutions. En 1982 des déblais de la mine charriés par une inondation ont ravagé le village. L'exploitation ancienne a entassé en amont de Salau sur les pentes du ruisseau des Cougnets, un million de m3 de résidus de traitement couleur rouille où presque rien ne pousse. Deux terrils maintenus par des sacs de déchets en piteux état déversent arsenic, bismuth, tungstène, antimoine, actinolite lorsque les grosses pluies d'orage les ravinent. Dans les sédiments juste en aval, avec des concentrations d'arsenic élevées, le niveau des risques correspond au seuil d'alerte.

La perspective d'un nouveau projet minier pose des questions de santé publique dès le stade de la recherche. Il est avéré que l'extraction et le broyage du minerai dans l'ancienne mine libéraient des fibres de type amianté issues de l'actinolite « *disséminée dans la roche encaissante et donc non repérable à l'oeil* » selon les travaux d'Henri Pézerat, chercheur au CNRS (« *Rapport sur les risques liés à la présence d'amiante à la mine de Salau* » 08 01 1986). Le directeur de la mine avait admis les conclusions de l'étude d'empoussièrement faite en 1984 par J F Boulmié, ingénieur au BRGM qui a caractérisé les poussières en suspension dans l'air des galeries : 50 % des fibres analysées étaient de l'actinolite, une forme d'amphibole-amiante. Or Variscan a projeté le percement d'une galerie de recherche de 2 km depuis le village !

L'administration, bien que documentée en archives et informée en 2015 par la mairie et des associations, a écarté les questions de santé et d'environnement en examinant la demande. L'avis défavorable de la DDT a pointé les lacunes du dossier Variscan ignorant les risques et les protections du secteur telles le classement Natura 2000 et il a signalé que les conséquences des travaux de recherche n'avaient pas été prévues, mais le service des mines de la DREAL Occitanie a déclaré le dossier conforme, n'y voyant que la « *compétence technique* » du demandeur. Ensuite la Préfète a émis le 18 12 2015 un avis favorable « *du fait de sa conformité réglementaire* ». Pour recueillir les avis de la population, l'Etat s'est contenté d'une consultation publique Internet de 15 jours en avril 2016 pendant les vacances scolaires.

Après la venue en janvier 2015 du directeur de Variscan M Bonnemaison, la municipalité de Couflens s'est déclarée opposée au permis. Depuis, documents à l'appui, elle a informé sans relâche préfecture, DREAL, ministères, élus, media, sur les réalités du territoire et de la mine ainsi que sur les risques des travaux de recherche et sur l'attitude de Variscan. Cette petite commune qui a 84 habitants permanents et 280 habitations (beaucoup de résidents secondaires) en 2 villages et 5 hameaux, se trouve constamment écartée des décisions d'un projet qui engagent lourdement son avenir.

Une pétition contre le PERM lancée dès l'été 2015 a recueilli 8200 signatures en Ariège et au-delà. Mais l'annonce de très nombreux emplois a entraîné l'adhésion au projet d'une part de la population en aval de la commune. Une association lancée à l'automne 2015 et appelée PPERMS Pour le Projet d'Etude et de Recherche de la Mine de Salau, s'est mise à relayer localement la communication de Variscan en présentant le permis comme une étude juste pour savoir. Elle a organisé une réunion publique à St Girons le 18 mars 2016 où les opposants n'ont pratiquement pas eu droit à la parole. Elle s'est empressée auprès des élus pour qu'ils appuient la demande du permis. Ceci fait, en gardant le même acronyme, elle est devenue Pour Promouvoir l'Exploitation Responsable de la Mine de Salau...

La communication au profit des intérêts du titulaire du PERM, le bluff sur les emplois, le déni des maladies dues aux poussières d'actinolite et d'arsenic dans l'ancienne exploitation, la dévalorisation des biens, la perte prévisible des activités actuelles, le financement du permis par une société aux Iles Vierges, les pollutions en place, les risques du projet sur la rivière, c'est tout cela que dénonce l'association Stop Mine Salau créée en décembre 2016 pour préserver la vie et l'avenir de la vallée du Salat. Elle regroupe les opposants au PERM accordé contre l'avis de la commune et celui d'une part importante de la population. Sitôt la publication du permis, une manifestation lancée par SMS avec le soutien d'associations et collectifs, de EELV-09, de Sud Solidaires et de J Bové, a rassemblé à Saint Girons 250 opposants. Par ailleurs, un recours contre l'arrêté ministériel a été déposé le 21 mars 2017 au Tribunal Administratif de Toulouse par Maître Lafforgue pour la commune, les associations C-S Demain, Comité Ecologique Ariégeois, Henri Pézerat.

L'Etat a imposé une évaluation préliminaire des risques, avec une expertise amiante dont les résultats conditionneront « la mise en œuvre effective des droits d'exploration ouverts par le PER ». Une commission d'information, de concertation et de suivi a été réunie le 22 mars à Foix. SMS et ses partenaires associatifs dont l'APRA Le Chabot, y ont participé en demandant que l'évaluation applique la réglementation dévolue aux travaux en terrain amiantifère, qu'elle comporte un état des lieux des galeries, l'examen des anciennes études (gisement et exploitation), qu'elle prenne en compte toute forme d'amiante, qu'elle impose l'analyse de l'eau du bas de la mine et en interdise le rejet dans la nature. La préfète a accepté au comité chargé de choisir le protocole de l'expertise et le « Tiers-expert », 4 personnes avancées par les associations, avec Annie Thébaud Mony, sociologue des maladies professionnelles qui était intervenue à Salau aux côtés d'Henri Pézerat. Les autres collègues sont celui des administratifs et celui de Variscan Mines.

Mais après la réunion du comité, A Thébaud Mony a démissionné et écrit à Hulot son indignation de voir l'Etat accepter une mise en danger des travailleurs et des habitants pour des intérêts privés. Les 7 associations soutenues par la Conseillère régionale 09 EELV et le suppléant de la députée FI, ont quitté la 2ième réunion CLICS après une déclaration mettant en cause tous ces éléments : l'attitude méprisante des administratifs et de Variscan, la non - reconnaissance de la présence d'amiante, la non - application de la réglementation en terrain amiantifère dès les premiers travaux, le choix d'un géologue privé payé par Variscan comme Tiers-expert, la volonté de l'administration avant tout de faire avancer le permis, son refus de répondre aux demandes. Elles ont contesté la convention ministère-préfète-Variscan : « *Madame la préfète, alors que le risque amiante n'est jamais minime, la convention que vous avez signée voudrait faire croire que le triple risque (amiante-arsenic-silice) avéré à Salau, pourrait être maîtrisé dans les conditions d'une exploration puis dans celles d'une exploitation minière* ». La Préfète a répondu en prétendant à la neutralité de l'Etat en ce dossier.

A partir de l'été 2017, souvent accompagné du rédacteur en chef de l'Ariégeois Magazine JL Causse, M Bonnemaison a agi dans l'espace du site minier sans dialogue avec la mairie et sous le parapluie de l'administration. Les passages plusieurs fois par jour de la gendarmerie, la surveillance par des gardiens et leurs chiens engagés ou détachés sans muselière devant les randonneurs éberlués, ainsi que les allées-venues de membres de l'association PPERMS, n'ont que trop signifié la prise du territoire par l'exécutant de Variscan et ses appuis. L'ouverture officielle de la mine a eu lieu le 20 septembre 2017 lorsque Variscan sous le contrôle de la DREAL a fait faire des prélèvements d'air à l'entrée de la galerie. 140 opposants se sont mobilisés jusque sur le carreau pour accrocher une banderole, prendre la parole, interviewer le technicien, débattre, converser avec des journalistes et construire un mur en carton pour « refermer la mine ». Fin Octobre, SMS a réalisé l'action Pou-plus belle rivière pour faire connaître au long du Salat et de la Garonne, les menaces de pollution par les déchets miniers entassés sur les pentes du ruisseau des Cougnets. L'arrivée du canoë à Toulouse et la remise du bidon au Conseil Régional avec conférence de presse ont été retransmis par FR3.

M Bonnemaison qui n'est plus directeur de Variscan depuis août, commande les travaux au nom de sa société Mines du Salat, même si c'est à Variscan que le permis a été accordé ! Sur le site, il accumule les irrégularités tout en se justifiant : « *Tout a été fait dans les règles, depuis le début. Les reproches qui nous sont faits ne sont pas fondés. Ces accusations en leitmotiv sont de plus en plus pesantes* » (La Dépêche_4 janvier 2018). Plusieurs exemples : la collecte sur des terrains et l'analyse d'échantillons de roches sans autorisation des propriétaires même si la recherche officiellement n'a pas commencé ; la pose d'un portail à l'entrée de la galerie en empiétant sur une parcelle communale ; l'édification d'un mur avec fondation, grillage, barrière à l'entrée du carreau sur terrain communal ; d'incessants allers-retours sur la route d'accès à la mine malgré la décision du Tribunal administratif de maintenir l'arrêté municipal de 1992 (attaqué par la préfecture) interdisant la circulation à moteur ; le captage d'une source sans autorisation ; l'arrachage du balisage parcellaire fait par la commune ; le non-respect de la zone de protection des Gypaètes le 22 février 2018 avec 8 survols en hélicoptère pour un travail en galerie, malgré les consignes administratives et la supervision par le service des mines de la DREAL...

La presse n'a rien dit de la présence d'amiante (actinolite et trémolite) confirmée par Géodéris, organisme d'état qui a consulté au service administratif DREAL et au BRGM, les archives de la mine d'Anglade. Au début du printemps 2018, le permis donné à Variscan devrait échouer à Apollo Minerals qui s'offre cette société qui a reçu des milliers d'euros en crédit impôt-recherche. Le ministère a deux mois pour se prononcer sur cette vente qui assurerait le transfert du permis à Apollo Minerals, détenteur d'Ariège Tungstène dirigée par Bonnemaison et dont le principal actionnaire est Juniper Capital Partners basée au paradis fiscal des Iles Vierges Britanniques... Tandis que le dépôt en Catalogne en février 17 d'un permis de recherche de tungstène et d'or dans la continuité de Salau sur le secteur catalan d'Alt Aneu a été confirmé.

SMS, après avoir porté plainte avec FNE-MP, le CEA09, la LPO, contre l'infraction à la protection des Gypaètes, a annoncé une manifestation de protestation à St Girons pour le 7 avril et un festival Stop Mine-convergence des luttes pour fin août.

Association Stop Mine Salau, 25 mars 2018_wwwstopminesalau.com